



RAPPORT SUR L'ETABLISSEMENT DES FAITS RELATIFS AUX EVENEMENTS DE L'IMMIGRATION ILLEGALE

Evénements de Ceuta et Melilia durant l'automne 2005

RAPPORT SUR L'ETABLISSEMENT DES FAITS RELATIFS AUX EVENEMENTS DE L'IMMIGRATION ILLEGALE

Evénements de Ceuta et Melilia durant l'automne 2005

Sommaire

Préambule	5
Première partie :	
Les raisons d'une commission	9
a) Une situation ingrate	9
b) Melilia et Sebta, les miroirs aux alouettes	10
c) Des incidents et des circonstances	11
d) Le Maroc... bouc émissaire ?	12
e) Une responsabilité pour le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme	13
f) La commission, d'abord une démarche	14
g) Les insuffisances de la mission	15
Deuxième partie :	
Les prémices d'un drame annoncé	17
a) Le Maroc ultime frontière du Sud de Schengen	17
b) La migration clandestine, un long périple	19
c) Oujda : le carrefour d'une errance tolérée avant les événements	19
d) Les chemins du subsaharien	20
e) Un phénomène qui touche l'ensemble du territoire avec une pression particulière sur l'oriental	22
Troisième partie :	
Le déroulement des événements dramatiques et leurs conséquences	24
a) Forcer le passage, une pratique qui existait avant octobre 2005	24
b) Les circonstances de la mort de 14 subsahariens en octobre 2005	25
c) Un nouveau mode opératoire	26
d) Comment en est-on arrivé à ce type de situation ?	27
e) Des conditions de vie inhumaines	28

Quatrième partie :	
Les conditions de refoulement et de rapatriement des immigrés clandestins	29
a) La question des refoulements	29
b) Les rapatriements	31
Cinquième partie : La question des réfugiés	34
Sixième partie :	
Des réserves et des préoccupations	37
a) Un volet humanitaire quasi inexistant	37
b) Un risque latent de xénophobie	38
c) Les conséquences de ces événements sur le Maroc	38
Septième partie : Conclusions	41
Huitième partie : Recommandations	43

Préambule

Les assauts massifs contre les murs de barbelés dressés dans les sillages de Sebta et de Melilia ne peuvent et ne sauraient être réduits à de simples questions de sécurité. Ces murs ne sont pas juste des clôtures à miradors et à épines. Ils sont le symbole du différentiel de développement entre deux sphères inégalitaires. Ils délimitent, ce qui est une circonstance aggravante, la frontière la plus inégalitaire, en termes économiques, de toute l'Union européenne et même de l'OCDE.

Les assauts massifs contre les murs et les ripostes qu'ils ont provoquées ne sauraient être réduits à de simples incidents de parcours. Ils sont les annonces de l'échec des accords de Lomé ainsi que celui de la déclaration de Barcelone dont on vit, presque, le dixième anniversaire.

Les assauts et leurs gestions ne sauraient, non plus, relever de la seule responsabilité du Maroc ou même de l'Espagne. Ils posent les termes des rapports entre pays riches et pays pauvres. Entre le Nord et le Sud, entre le continent africain et le continent européen. Ils doivent nous interpeller en ce qu'ils charrient comme malheurs : pauvreté, famine, conflits armés et absence de perspectives d'avenir dans la plupart des pays africains.

Si donc les incidents de Sebta et Mèlilia sont fâcheux, nier les causes réelles qui constituent l'humus sur lequel prospère ce type de drame, serait une faute intolérable.

C'est dans le différentiel de développement entre deux continents qui se juxtaposent que se situe le nœud du problème. C'est cette inégalité criante et la misère insoutenable qui sont les principales raisons de ces migrations illégales, en provenance du Nigeria, du Mali, du Sénégal et d'ailleurs. Le Maroc, qui a ses propres problèmes et ses propres aspirants à l'émigration, n'est qu'un maillon d'une chaîne sur laquelle il n'a que peu de prise, si ce n'est celle d'avoir la capacité de garantir ou non la libre circulation sur son territoire.

L'Espagne et l'Italie, qui furent autrefois des pays d'émigration, deviennent non seulement des destinations pour immigrés mais, de par leurs situations géographiques, constituent aujourd'hui les pays miradors d'une Europe qui se barricade sur son flanc sud. Le contexte du nord du Maroc est similaire à Tijuana la mexicaine dans sa juxtaposition avec San Diego l'américaine. Avec toutefois la différence suivante : Le PIB espagnol par habitant est quinze fois supérieur à celui du Maroc, alors que la différence n'est que de six contre un entre les Etats-Unis et le Mexique.

« Dans le monde entier, seules quatre autres frontières sont plus inégalitaires que celle qui sépare l'Espagne du Maroc. Mais toutes

bordent des pays pour lesquels les statistiques sont très peu fiables et qui échappent aux normes comptables internationales. Autrement dit, si l'on s'en tient uniquement aux statistiques fiables, la frontière hispano-marocaine est bien la plus inégalitaire au monde » note Inigo Moré, chercheur espagnol en économie internationale.

Ce n'est pas que Sebta et Melilla soient prises d'assaut qui devient étrange dans ces conditions. C'est de se demander comment ces murs peuvent encore tenir qui devient curieux. **Une chose est sûre, sans le concours et la volonté de l'Etat marocain, ces murs ne tiendraient pas une semaine.**

Dans ce contexte, il convient de souligner que le Maroc n'a, à aucun moment joué le rôle de gendarme pour le compte des pays européens, mais qu'il est concerné par la lutte contre toutes les formes d'immigration illégale avec souci de protéger sa sécurité intérieure contre les différentes formes de criminalité transnationale et de contribuer à préserver la sécurité aux niveaux régional et international.

A la frontière entre Etats-Unis et Mexique, où le fossé économique est de moitié moindre de ce qu'il est dans le cas hispano-marocain, cela fait belle lurette que les Etats Unis mobilisent tous les moyens pour endiguer les flots des clandestins. Tout est mis en œuvre pour faire face à la détermination des hommes et des femmes qui tentent de franchir, par tous les moyens, les frontières. La panoplie des outils de la sécurité est immense : le recours intensif à l'électronique, l'électrification des barrières, la contribution et le recours à des civils armés qui patrouillent bénévolement. Il arrive souvent que des émigrants soient tués sans que cela provoque l'hallali qu'a subi le Maroc au mois de novembre 2005.

Dire cela, ce n'est pas absoudre le Maroc de ses responsabilités. C'est dénoncer l'indignation à géométrie variable et l'hypocrisie face à la sauvegarde de la dignité du migrant bolivien, salvadorien ou cubain. Sans compter que ceux qui arrivent à accéder au territoire américain, se trouvent confrontés à un des régimes migratoires des plus sévères au monde. On a pu le constater récemment à l'occasion des manifestations monstres des latinos clandestins, évalués à 11 millions de personnes. Ils désespèrent de ne pas pouvoir, un jour, accéder à une régularisation de leurs situations.

Pour l'Europe, l'exemple américain devrait être éloquent. Il nous enseigne combien il est illusoire de compter sur la seule politique sécuritaire. De toute évidence, la dimension sécuritaire, pour nécessaire qu'elle soit, ne peut suffire à solutionner le problème, tant celui-ci est immense et multifactoriel. L'approche sécuritaire peut différer le problème. Elle peut momentanément l'ajourner. Elle peut

enfin le transférer comme c'est le cas, aujourd'hui, pour la Mauritanie. Mais elle demeure, cette approche comme un élément d'une large panoplie dont le déploiement est nécessaire au risque de rendre la question sécuritaire inefficace et aventureuse.

C'est peut être facile à dire, mais c'est incontournable. Il est nécessaire de mettre en oeuvre une approche globale et un véritable partenariat avec les pays d'origine, les pays européens de destination et, bien sûr, les pays de transit dont le Maroc demeure le plus incontournable.

Traiter internationalement la question ne devrait pas empêcher le Maroc, pays souverain, de se donner les moyens de faire respecter sa souveraineté nationale. L'autonomie de la décision politique marocaine ne peut en aucun cas être négociée. Le Maroc a ses propres intérêts aussi bien en Europe qu'en Afrique. C'est en s'inscrivant dans une politique globale que notre pays peut trouver l'équilibre entre ces intérêts divergents.

Les pressions européennes ne sauraient remettre en question la politique marocaine en Afrique pas plus que le laxisme de certains Etats ne saurait endommager les relations du Maroc avec l'Europe.

Le Nord du Maroc n'a jamais été la destination finale du subsaharien. Pas plus que le Pas-de-Calais n'est une destination finale pour l'afghan qui veut rejoindre Londres, en traversant la Manche. Le Maroc, qui a ses propres nationaux candidats à l'émigration clandestine, n'est pas apte à accueillir une population étrangère. Il n'a pour elle ni le travail, ni la richesse.

Le transit par le Maroc fut, jusqu'à dernièrement, l'objet d'une forme de complaisance du voisin algérien. A l'Ouest et au Sud, non seulement l'Algérie ne ferme pas délibérément ses frontières, elle ne se gêne pas pour aussi fermer les yeux quand des flots de jeunes migrants africains prennent comme destination le Maroc. Il n'y a pas beaucoup de risque de se tromper en affirmant que l'Algérie n'hésite pas à instrumentaliser la question des migrants clandestins avec pour objectif de poser des difficultés au Maroc.

Des travaux de chercheurs marocains ont permis de tracer la carte géographique empruntée par les subsahariens. Ils passent principalement par la frontière algéro-malienne ou algéro-nigérienne à partir d'Agades. Cette dernière route arrive à Tamanrasset, « ce qui permet aux candidats à l'émigration de travailler dans les champs, les oasis, ou dans les petits bourgs effectuant des travaux de terrassement, de construction, de plomberie, et autres services, parfois même au profit de collectivités locales, c'est-à-dire de l'Etat. L'objectif étant pour eux de ramasser un petit pécule pour entrer au Maroc, à Oujda, par Maghnia, l'autre ville frontière algérienne »

Le succès du passage algérien est tel que des migrants d'autres continents n'hésitent pas à l'emprunter. Ainsi, il n'est pas rare de voir des Indiens, des Pakistanais, des Bengdais en provenance de New Delhi, qui atterrissent à Bamako, et qui sont pris en charge par les mafias locales.

C'est dire combien cette question des migrants doit aussi être traitée sur le plan régional et où chacun doit assumer ses responsabilités. Le Maroc ne peut pas laisser endommager son image avec les pays africains. Il n'est pas naïf au point de ne pas s'apercevoir que cela pourra être une valeur ajoutée diplomatique pour l'Etat algérien qui entend brouiller le Maroc avec ses amis africains traditionnels. Le tout, avec pour arrière-plan la question du Sahara marocain.

Il est urgent pour l'Europe, première concernée, d'avoir une stratégie globale sur la problématique des migrations. Dans cette stratégie, le Maroc peut et doit prendre toute la place qui lui revient. Cette place ne peut être réduite à la fonction de vigile ou de garde frontière. L'Europe, en particulier les pays de la rive Nord de la méditerranée, doivent aider le Maroc en particulier et les pays du Maghreb en général, à devenir des puissances régionales. Ce n'est pas de l'altruisme. C'est plus qu'un intérêt partagé. C'est une exigence géostratégique.

Première partie

Les raisons d'une commission

a) Une situation ingrate

Les images, à l'automne 2005, des migrants africains partant à l'assaut des murs de barbelés qui enserrant Sebta et Méllila, sur la côte marocaine, se sont avérées comme une loupe grossissante de la cruelle réalité vécue par les africains, candidats à l'exil. A cette vision cauchemardesque, s'ajoute le fantasme de Europe assiégée.

Si ces événements s'avèrent, conjoncturellement, l'aboutissement d'une gestion malencontreuse par le Maroc et l'Espagne, ils demeurent, en revanche, comme structurellement le résultat de la volonté européenne d'externaliser le traitement des migrants qui désirent accéder à son territoire.

Qu'on le veuille ou non, ces événements sont la conséquence du renforcement de la coopération policière et militaire, de la politique « des accords de réadmission », et de tous les projets récents de l'Union européenne en matière d'immigration et d'asile.

Le Maroc, en plus de ses propres ressortissants candidats à l'émigration, est devenu, à l'évidence, un lieu de passage pour nombre de candidats à l'émigration, provenant de nombreux pays africains ou autres. Par la grâce et l'alliance de la géographie et de l'histoire, notre pays est devenu l'ultime frontière du sud de l'espace Schengen. Il constitue, avec le détroit de Gibraltar et les deux villes de Sebta et Méllilla, le plus infime lieu de passage entre l'Europe forteresse et l'Afrique détresse.

Les assauts, les conditions de leurs constitutions ainsi que celles de leurs traitements par les pouvoirs publics marocains et espagnols, illustrent, jusqu'à la caricature, les conséquences du raisonnement répressif par lequel l'Europe a choisi de traiter la question des migrations. Ainsi, et à ses dépens, le Maroc est devenu le vigile obligé de la frontière sud de Schengen.

L'option européenne d'une politique excessivement prohibitive, tant au niveau de l'immigration légale qu'au niveau de la protection des réfugiés, a un prix moral dont l'Europe refuse de s'acquitter. L'Europe n'est pas sans ignorer les conséquences de sa fermeté ni pour les migrants ni pour les pays frontaliers de l'Union qui se trouvent contraints de jouer le rôle de gardes frontières. Au mépris de leurs engagements internationaux, en particulier, ceux relatifs aux droits des réfugiés, les Etats membres exercent des pressions importantes sur



les pays de transit comme le Maroc, pour que tout soit mis en oeuvre pour contrôler, parer, chasser et refouler les populations migrantes.

Si l'Europe forteresse se construit à coups de politique restrictive, les pays riverains, comme le Maroc, sont devenus au fil du temps, comme d'énormes salles d'attente. Ainsi, dans les forêts et les banlieues des grandes villes du nord marocain, des milliers de migrants subsahariens ont pris l'habitude d'attendre, dans des conditions inhumaines, les possibilités, de plus en plus illusoire et aléatoires, de franchir le mur de barbelés, à défaut de franchir le détroit et sa grande bleue.

b) Melilia et Sebta, les miroirs aux alouettes

Sebta et Melilia, terres marocaines colonisées par l'Espagne respectivement depuis 1415 et 1497 sont deux villes anachroniques. Elles sont sur le sol africain tout en étant européennes. Elles sont sur le sol marocain tout en étant espagnoles. Elles illustrent, toutes deux l'idée de la forteresse : villes bouclées, à double tour par un double grillage et un double mur barbelé avec des miradors et des caméras de surveillance. Elles vivent au rythme des bateaux et des patrouilles qui contrôlent les entourages. Le quadrillage est destiné à dissuader le plus hardi des clandestins de s'introduire dans ces cités interdites.

Juste de l'autre côté de Mélilia, par exemple, on voit Nador et surtout le mont Gourougou qui domine du haut de ses 1000 mètres. Ce mont commande Melillia avec une vue souveraine. C'est là où ont pris l'habitude de se cacher les candidats à l'immigration clandestine en attendant l'occasion de pénétrer dans la cité convoitée. Ils peuvent être algériens ou asiatiques, mais ils sont surtout subsahariens : nigériens, maliens, sénégalais, camerounais... Ils rentrent presque tous par la frontière algéro-marocaine et transitent par Ahfir, Berkane puis Nador.

Bien avant les événements de septembre/octobre 2005, Une mission de la Cimade a réalisé en juillet 2004 une enquête auprès des migrants subsahariens de 13 nationalités différentes. La Cimade avait choisi comme lieux d'étude les trois principaux lieux de rassemblement de migrants au Nord du Maroc, à savoir les forêts de Belyounech et Gourougou, proches respectivement des enclaves espagnoles de Sebta et de Melilia, ainsi que le campus universitaire d'Oujda. La ville d'Oujda constitue, bien entendu, le vrai point d'entrée mais aussi de refoulement des Subsahariens.

Cette étude notait que Melilia et Sebta, deux villes européennes sur le continent africain, sont en effet devenues des lieux de « passage » privilégiés vers le continent européen » avec pour argument principal

Le fait que le passage dans ces endroits était moins dangereux que les pateras et surtout moins onéreux. Elle faisait en même temps allusion à «l'attaque des grillages». Cette technique était fréquemment pratiquée bien avant que les assauts collectifs n'apparaissent, comme nous le verrons plus loin pendant les mois de Septembre et Octobre 2005. **Le fait nouveau n'est donc que la massification de cette technique.**

C'est ce caractère collectif, massif, organisé et concerté qui va aboutir à ce qu'on qualifie désormais, des événements de Sebta et Méllilia

Ainsi, à Gourougou, ce petit mont boisé à une dizaine de kilomètres de la ville de Nador et dans la dense forêt de Belyounech, proche de Sebta, se sont réfugiés plusieurs centaines d'Africains subsahariens. Ils étaient là, pour certains, depuis des mois, voire des années. Ils ont constitué littéralement « des camps » avec une vie sociale parallèle, qui avait son fonctionnement, son organisation, ses règles, ses hiérarchies. Dans des conditions inhumaines, proches du dénuement absolu, ils vivaient avec l'espoir de franchir un jour, avec des échelles fabriquées avec le bois des forêts, les murs qui séparent leurs rêves et l'Europe.

c) Des incidents et des circonstances

Sans nécessairement voir un lien de cause à effet, mais sans l'exclure non plus, il se trouve que du 27 au 29 septembre se tenait à Séville un sommet hispano-marocain. José Luis Rodriguez Zapatero et Driss Jettou, chefs de gouvernement espagnol et marocain, s'étaient réunis en sommet dont une grande partie était consacrée aux questions des migrations. Ils ont, ensemble, célébré leur coopération en matière judiciaire et sécuritaire, via des patrouilles conjointes et des équipes de liaison pour enquêter sur les mafias du trafic d'humains. Les deux pays ont conjointement appelé l'Union européenne à se joindre à leurs efforts.

Dans la nuit du 28 au 29 septembre 2005, 500 migrants, pour la plupart subsahariens, ont tenté de pénétrer, par force, dans l'enclave de Sebta. Des informations laissaient entendre qu'au moins cinq ont été tués, et que les blessés seraient très nombreux. Le gouvernement Zapatero va envoyer l'armée (on a parlé de 500 hommes), tandis que le gouvernement marocain renforcera, pour sa part, le dispositif policier, pour faire face à ce qui va apparaître comme une nouvelle technique migratoire.

Le jeudi 6 octobre, des assauts tout aussi massifs vont se produire, cette fois-ci, à Melillia. On évoquera ce coup-ci des tirs dont on ignore l'origine, espagnole ou marocaine. On parlera aussi de 6 morts et de nombreux blessés parmi les subsahariens assaillants.

Les images, pour l'essentiel issues des caméras infrarouges espagnoles de surveillance, vont exhiber, à la face du monde, la réalité de ces masses de subsahariens qui tentent d'enjamber le mur. Elles vont non seulement provoquer une profonde émotion, mais elles vont attirer les médias de plusieurs pays qui se donneront rendez-vous au nord du Maroc. Les ONG, les associations humanitaires, particulièrement espagnoles, vont se mobiliser pour dénoncer et s'indigner du sort fait aux africains. Les gouvernements espagnol et marocain vont se renvoyer la balle sur la responsabilité des morts et vont s'engager, chacun de son côté, à élucider les faits. La Commission européenne va décider d'envoyer une mission de contrôle à Sebta et Melilia. Elle annoncera, dans la foulée, le déblocage des fameux 40 millions € promis depuis 2001 et destinés à financer, en collaboration avec le Maroc, la protection des frontières. Cela ira « vite », assurera Franco Frattini le 4 octobre à Bruxelles, en précisant que « cette mission comprendra des représentants de l'Agence des frontières et de la Commission européenne ».

d) Le Maroc... bouc émissaire ?

Ces événements n'étaient pas seulement dramatiques pour les seules consciences européennes, africaines ou internationales. Elles ont aussi heurté et blessé les consciences marocaines. Le Maroc et les marocains se sont sentis interpellés par l'opinion publique internationale, par les médias, par les ONG sur une question, qui jusqu'alors, se lovait sournoisement sur les flancs sud de la Méditerranée.

Le Maroc s'est trouvé, aux yeux de nombreux observateurs, assigné au banc des accusés comme le coupable tout désigné pour sa gestion des événements.

Il était difficile de trouver une expression d'indulgence pour le Maroc. Rares étaient aussi ceux qui pouvaient imaginer que le Maroc, en plus d'être victime, fut aussi meurtri par l'évolution de ces événements qui devenait « une affaire ». Or les ramifications géopolitiques multiples de cette immigration, dépassent largement le cadre national et régional

Se contenter donc de souligner la seule responsabilité du Maroc dans ce qui s'est passé à Sebta et Mélilia, relève du raccourci facile et commode. La problématique, chacun en convient, est d'abord intercontinentale, plus précisément Afro-européenne et dont le Maghreb en général, et le Maroc en particulier, font office de point d'appui. Sachant, comme cela a été signalé précédemment que le Maroc est loin de jouer le rôle de gendarme par rapport à l'Europe, mais il est d'abord soucieux de faire face à toutes les formes d'immigration illégale pour garantir la protection

de sa sécurité intérieure contre toutes les formes de la criminalité transnationale, et préserver la sécurité sur les plans régional et international.

Du fait de sa situation géographique, de son histoire et des relations séculaires nouées avec les pays subsahariens, le Maroc va donc se trouver dans la situation ambiguë du bouc émissaire : montré du doigt et/ou critiqué pour sa gestion des flux migratoires par les uns, soutenu et/ou félicité par les autres, il aura l'insigne, mais sinistre honneur, de servir de parfait support pour un transfert de culpabilité. On peut le contester, on peut le nier, les cris d'orfraie qui ont résonné dans la plupart des pays européens ressemblent parfaitement à des sanglots qui camouflent mal la réalité du transfert de culpabilité.

e) Une responsabilité pour le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme

Le CCDH, en tant qu'Institution Nationale de promotion et de protection des Droits de l'Homme, ne pouvait demeurer indifférent aux événements de Sebta et Méllilia. Il ne pouvait admettre que le respect des droits de l'homme soit bafoué sur cette partie du territoire sous prétexte que cela ne concernait pas des victimes marocaines.

Ceci d'autant plus que la question des migrations internationales constitue pour le CCDH une évidente préoccupation, ne serait-ce qu'à travers la commission ad hoc chargée de la défense des droits des marocains résidents à l'étranger.

Les droits de l'homme sont universels. C'est un postulat et un préalable. Partant de ce principe, le CCDH ne saurait s'accommoder du saucissonnage de ces droits et d'un traitement à géométrie variable de leurs respects. Qu'ils touchent des marocains ou des étrangers sur le territoire marocain ou ailleurs, les atteintes aux droits de l'homme doivent être combattues avec la même vigueur.

Le CCDH entend défendre, cela va de soi, les droits de l'homme conformément aux conventions internationales telles que ratifiées par le Maroc, dont la Convention de Genève pour les réfugiés et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles. Il serait, par ailleurs, cocasse, que le Maroc se permette de revendiquer et d'exiger la défense des intérêts des ressortissants marocains dans les pays d'immigration ; tout en taisant les méfaits que peuvent subir des immigrés sur son propre sol.

f) La commission, d'abord une démarche

En réponse à une note adressée au Président du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme M Driss Benzekri, la commission de coordination a convenu de la mise en place d'une commission dont l'objectif serait d'apporter la lumière nécessaire sur les événements de Sebta et Méllilia. Il était entendu dès le départ que si l'appellation « commission d'enquête » supposait une forte charge politique et judiciaire, elle ne devait, en aucun cas, induire les membres de la commission en erreur : Le travail assigné à cette commission n'est pas de juger à charge ou à décharge mais de restituer la genèse des faits, leur chronologie, leur déroulement et surtout les manquements aux droits de l'homme avérés.

Le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme n'a, à aucun moment, douté de la complexité du sujet ni de ses ramifications multiples. De par sa nature, la question est multifactorielle. Elle se situe aussi bien au niveau national qu'international, au niveau politique autant qu'au niveau social. Elle pose des exigences de droit au même titre que des nécessités humanitaires. Le problème dépasse, par ses embranchements, les seules capacités du Maroc à y répondre.

Cependant, cette complexité était loin d'être suffisante pour dissuader les membres de la commission dans leur détermination à entamer ce travail pour lequel, il faut saluer ici la résolution, la disponibilité et le volontarisme dont ils ont fait preuve.

D'emblée, le choix va être fait de procéder à quatre types de prospections et de rencontres. Il était nécessaire, pour le bien fondé de la démarche d'entendre les acteurs suivants :

- Des responsables à un niveau central.
- Les organisations internationales concernées présentes au Maroc.
- Les associations des droits de l'homme et autres ONG.
- Enfin une visite du terrain et des rencontres avec les acteurs locaux.

Ce programme, si il a été imaginé par les membres de la commission, il a été largement facilité dans son organisation par les pouvoirs publics. Il est à noter que la commission n'a rencontré aucune sorte de problème. Elle a pu mener à bien toutes les rencontres prévues. Les autorités centrales comme les autorités locales se sont rendues disponibles pour faciliter sa tâche.

Il a ainsi été possible :

- d'effectuer des entretiens et des investigations,
- d'entendre les différents acteurs,

- de réunir les informations et de procéder à leurs recoupements,
- d'étudier les différentes réponses apportées ainsi que les documents reçus,
- de procéder à des visites in situ et à des enquêtes dans les anciens lieux d'installation des subsahariens et au niveau des frontières.

La commission a abouti, au bout de ce travail, aux conclusions développées dans le présent rapport.

g) Les insuffisances de la mission

Si les membres de la commission sont parfaitement conscients de l'intérêt de la démarche du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, de son caractère innovant dans la mesure où notre pays optimise l'usage qu'il peut faire des outils institutionnels dont il dispose, ils restent cependant tout aussi conscients des insuffisances, souvent bien involontaires, de la démarche.

Si rien ne saurait enlever à l'idée d'une commission d'enquête toute sa légitimité et sa force, il y a, cependant et dans le cas d'espèce, trois principaux griefs qui sont de nature à changer la force de la démarche et amoindrir le travail de la commission.

1- Un manque de réactivité

Les événements de Sebta et Méllilia se sont produits de fin septembre à début octobre, mais la commission du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme n'a pas pu être mise en place qu'en novembre avec une visite sur le terrain début décembre. Il y a eu, on peut le regretter, une absence de réactivité, en partie due aux circonstances qui ont coïncidé avec la période de la finalisation des travaux et du rapport final de l'Instance Equité et Réconciliation.

2- la non audition des subsahariens

Lors de la visite de la commission sur le terrain, les membres du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme ont pu rencontrer tous les acteurs locaux à Oujda et à Nador et accomplir une visite sur les sites où les événements se sont déroulés y compris au pied du mur de barbelés. Tous les membres, cependant, regrettent la difficulté pour ne pas dire l'impossibilité qu'ils ont eu à rencontrer des subsahariens. La raison en est simple. Il n'y en avait presque plus. Visiblement, cette absence participe d'une plus grande maîtrise de la situation par les pouvoirs publics. Des militants de l'Organisation Marocaine des Droits

de l'Homme avaient bien indiqué un lieu où on pouvait les rencontrer dans les environs de la cité universitaire d'Oujda, mais cette éventualité n'a pas pu, faute de temps, se concrétiser. Dans tous les cas de figure, il était visiblement difficile, dans cette période, de rentrer en contact avec ces subsahariens tant leurs méfiances et leurs peurs étaient grandes.

3- Pas de visite à Sebta

Loin d'être une négligence, c'est aussi faute de temps et pour des raisons d'agendas que les membres de la commission n'ont pas pu se rendre sur le site de Sebta.

Ces trois lacunes, les membres de la commission en sont conscients, restent des difficultés sommaires de la démarche. Elles posent des questions de méthode qu'il sera utile de prendre en compte à l'avenir. Elles n'enlèvent cependant rien à la rigueur dont ont fait preuve les membres de la commission.

Deuxième partie

Les prémices d'un drame annoncé

Le phénomène migratoire dans la région met face à face, le Maghreb et l'UE dans une position historiquement inédite. Le Maroc est devenu l'ultime frontière du Sud de Schengen. Il possède à cause de sa proximité géographique, une situation singulière. Ce qui est un atout et une chance géographique est devenue une mauvaise posture dès lors que les questions de migrations se posent. Non seulement, le Maroc doit gérer de façon interne les problèmes de ses propres ressortissants candidats à l'émigration, mais il doit supporter **un transfert inavoué** de la gestion des flux de ses voisins du sud et du nord.

Face à l'apathie et à l'inertie de la plupart des pays d'origine des immigrés, mais aussi de destination, le Maroc, comme d'ailleurs la plupart des pays de transit, tentent de gérer et de réguler, avec les moyens du bord, une population migrante qui est devenue de plus en plus nombreuse ces dernières années.

Tout le monde s'accorde sur la complexité et la globalité des problèmes des migrations. Ces phénomènes ne peuvent être analysés et encore moins résolus qu'à la seule condition d'intégrer activement tous les paramètres d'une problématique complexe.

La Communauté Européenne, comme les Etats-Unis ou le Canada, font, de ce point de vue, preuve d'un égoïsme forcené quant aux conséquences dramatiques de leur politique. Ils ne sont pas à une contradiction près quand ils prêchent à la fois les bienfaits du libéralisme avec ses multiples vertus, tout en tentant de limiter l'immigration de travail. Ils encouragent la circulation des biens et des capitaux, tout en bloquant ceux que les capitaux font circuler au gré des délocalisations, de la flexibilité, du chômage.

a) Le Maroc ultime frontière du Sud de Schengen

C'est dans la complicité malicieuse entre l'histoire et la géographie, que le Maroc va devenir, au fil du temps, un pays de transit de plus en plus important. Au fil du temps, notre pays verra affluer des candidats de toutes origines. Ils se distinguent par une grande diversité.

Les témoignages et données recueillis par les membres de la



commission, ne laissent aucun doute sur l'ancienneté du phénomène. La question des subsahariens est une réalité qui existe depuis fort longtemps au Maroc.

Tout laisse penser que jusqu'aux événements de Sebta et Méllilia, l'attroupement massif des subsahariens dans certains camps ne semblait pas poser de problèmes majeurs, si ce n'est aux habitants et aux acteurs locaux.

Traditionnellement, il y avait l'émigration clandestine des nationaux. Celle-ci a connu, une certaine stagnation ces dernières années et un recul sensible depuis 2002. Cette baisse, si elle est à mettre en lien avec les mesures sécuritaires dissuasives prises par les autorités marocaines et des nombreuses actions de sensibilisation menées autour des dangers de la migration clandestine, n'en met pas moins en relief une montée importante de l'émigration de transit vers l'Europe, des subsahariens. Les événements et les conflits qui ont marqué le centre et l'ouest de l'Afrique ont renforcé ce mouvement, notamment à partir de la République Démocratique du Congo, la Sierra Léone, le Nigeria, la région des Grands Lacs, le Liberia et la Côte d'Ivoire.

La réalité des clandestins subsahariens au Maroc n'est pas une donnée nouvelle. Elle est même, et depuis fort longtemps, prégnante. **C'est l'assaut Collectif, en cet automne 2005 qui va être le fait nouveau.** En plus de provoquer la surprise, l'inquiétude, voire l'effroi, les assauts vont mettre en relief l'ampleur d'un phénomène qui existait de manière indolore en le revêtant d'habit tragique.

Si la manière dont ont procédé les candidats de ce passage forcé, la soudaineté de leurs actions, le nombre des assaillants, apparaissent comme nouveaux, les réactions des forces de sécurité des deux côtés, ne le seront pas moins. Elles seront frappées du sceau de la réactivité, de l'improvisation voire de la panique.

Ces événements ne manqueront pas non plus de marquer et de mobiliser les médias internationaux et de focaliser l'attention de l'opinion nationale et internationale. Les assauts vont braquer les projecteurs sur la réalité, considérée jusqu'à lors comme récurrente et faisant naturellement partie de la gestion du mur de barbelés. Or une grande partie de l'opinion européenne, a crû et croit toujours en avoir fini avec les barbelés et les rideaux de fer, depuis la chute du mur de Berlin.

Dans cet épisode où les assaillants tenteront de forcer le passage vers Sebta et Méllilia, de nuit de surcroît, les caméras de surveillance à infra-rouge joueront un rôle essentiel et inédit dans la diffusion des images choquantes. Leur impact sur les consciences sera évident. Les caméras

de télésurveillance placées tout au long du grillage de séparation dépasseront leur objectif de surveillance et de contrôle. Elles vont remplir une autre fonction : celle du témoignage.

Le relais planétaire de ces scènes filmées, va contribuer à l'amplification de l'émotion. Le choc des photos et le poids de l'émotion, heurteront les sensibilités des deux rives de la Méditerranée, et même au-delà.

b) La migration clandestine, un long périple

Qu'il est long le périple d'un subsaharien. A partir d'Agadès, qui se présente comme le carrefour de ce mouvement, un axe mène les migrants à Tamanrasset. De là, ils partent vers le Maroc. Cela, nécessite un long périple dans une zone désertique et inhospitalière. Le subsaharien est soumis aux multiplications des contrôles qu'il tente de déjouer ou soudoyer, aux pannes mécaniques, aux aléas du climat (tempêtes de sable), aux problèmes de santé (déshydratation, coliques, fièvre,...), et à de multiples difficultés

Il y a parmi eux ceux qui ont quitté leurs foyers familiaux depuis plusieurs mois et peuvent demeurer des semaines voire des mois durant, dans une région ou une ville. Ils gèrent tant bien que mal ce qui ne sera qu'une halte forcée. Ils pourvoient à leurs besoins par un travail éventuel en vue de réunir un pécule pour poursuivre le voyage.

L'Algérie, de ce point de vue, apparaît comme un lieu de stase où les subsahariens hommes sont recrutés, notamment dans le BTP. Pour les femmes, il y en a parmi elles qui se trouvent obligées de recourir à la prostitution.

Après maints obstacles, multiples contrôles dont la présence de pillards ou la surveillance militaire, les plus chanceux d'entre eux seront en mesure de parvenir à l'est du territoire marocain, au sud de la ville d'Oujda. Une partie d'entre eux, s'installeront dans les villes frontalières algériennes, comme Maghnia, dans l'attente du moment propice pour traverser la frontière, seuls ou avec l'aide d'un passeur.

c) Oujda : le carrefour d'une errance tolérée avant les événements.

Ceux qui réussissent à traverser la frontière vers Oujda marquent, de manière générale, un temps d'arrêt. Il s'agit de souffler un peu, de mieux s'organiser, de refaire les comptes, de se connecter avec des passeurs et d'attendre la meilleure opportunité pour le passage, tant



attendu, vers l'Europe.

Ainsi, les différents témoignages recueillis sur place, soulignent la présence quasi permanente, depuis quelques années, d'un certain nombre de clandestins subsahariens, dans les montagnes environnantes. Organisés en petits groupes de six à sept personnes, ils se répartissent les fonctions et les tâches. Dans la journée, ils descendent vers les facultés de droit, des lettres et à la Cité Universitaire. La nuit, ils retournent dans les montagnes.

Le choix du campus universitaire, dans le cas d'Oujda, est dicté par le fait que l'espace est théoriquement préservé des incursions des forces de l'ordre. Mais aussi, à cause de l'aide et du soutien qu'ils peuvent espérer trouver auprès des étudiants marocains et du corps enseignant. Cette aide n'est pas toujours désintéressée. Elle est, parfois, contre paiements.

Les représentants des associations de défense de Droit de l'Homme à Oujda nous ont indiqué que : « jusqu'alors, les subsahariens ne posaient aucun problème de sécurité...Les habitants et les associations de bienfaisance leur procuraient des vêtements, des denrées alimentaires les ramenaient parfois jusqu'au campus universitaire d'Oujda » Parmi eux quelques-uns ont appris des mots de la langue courante pour se livrer à la mendicité ou pour être aidés dans leurs mouvement.

Tous les témoignages soulignent, que leurs conditions de vie sont très dures. En particulier durant les périodes d'hiver. Ainsi au cours de l'hiver 2004, certains d'entre eux ont failli mourir de froid, si ce n'était l'aide des habitants et l'intervention de la Gendarmerie Royale.

d) Les chemins du subsaharien

L'objectif, à partir d'Oujda, donne lieu à un redéploiement stratégique. Une fois franchie la frontière algéro-marocaine, des options s'ouvraient aux subsahariens : soit il est question d'atteindre les rivages de la Méditerranée, soit à défaut, opter pour la solution de l'Océan Atlantique. La préférence est souvent fonction des contrôles, des filières, des réseaux, du contexte général et des relations avec les points de chute.

Des échanges entre les membres de la commission et les forces de Gendarmerie Royale ainsi qu'avec les responsables locaux ont permis de relever que les subsahariens se déplacent de plus en plus à pied, surtout depuis la multiplication des contrôles routiers. Une fois franchie la frontière marocaine, ils se dirigent grâce à la ligne de chemin de fer ou au tronçon gazier venant de l'Algérie et allant en Espagne, ou en

marchant à proximité d'un axe routier. Il y a trois options possibles pour atteindre les rivages de la Méditerranée ou de l'Océan Atlantique :

- La direction de Nador pour passer soit par Mélillia, soit pour atteindre la côte qui fait face à Malaga et Almería. Il faut relever que cette zone comprise entre Oujda et Nador est un espace agricole très peuplé à forte émigration internationale. La contrebande y est doublement favorisée par le caractère frontalier à la fois avec l'Algérie et Mélilia. Il arrive que les subsahariens tentent leur chance à partir de El Houceima. Ce point d'attraction reste relativement peu prisé du fait des difficultés topographiques relatives à son accès, et de l'éloignement physique par rapport au point de chute visé en Espagne. L'idéal, c'est le chemin Mélilia. Pour preuve et pour la seule forêt dite « Gourougou » pas moins de 113 opérations, ont entraîné l'arrestation de 6000 candidats à l'émigration clandestine. Et ce, suite à la mobilisation de 400 à 1000 agents de l'ordre public, entre janvier et octobre 2005.
- La seconde option est Tangéroise ; Elle vise soit Sebta soit les côtes andalouses. C'est le chemin le plus fréquenté, mais aussi le plus contrôlé et sécurisé à la fois par les forces de l'ordre marocaines et espagnoles. Ce choix est plutôt une aventure à hauts risques, pour ne pas dire une « ruée vers la mort », avec 3 à 6 mille morts environ, selon les sources. La traversée est assurée par des barques de pêche de fortune ou « pateras », souvent équipées d'un moteur de 40 à 60 chevaux et surchargées au-delà du raisonnable. Parfois plus de 90 personnes, comme ce fût le cas au début de juin 2005 à la suite d'un échouage au large de Tanger. Il convient de noter que la majorité des départs s'échelonnent sur toute la côte nord du Maroc, descendant parfois jusqu'à Kenitra.
- La troisième option passe par Guercif, Fès, Rabat, Casablanca, pour atteindre les zones sahariennes par Agadir. L'objectif étant de s'approcher géographiquement des îles Canaries. Une fois parvenus à Rabat ou à Casablanca, les subsahariens sont généralement pris en charge par un réseau dense, quasi-mafieux, composé de rabatteurs dont des compatriotes à la recherche de compléments de ressources. De là, ils sont orientés vers Agadir. Le plus souvent, ils voyagent par binômes ou en petits groupes. Une fois sur place, les clandestins sont pris en charge par de nouveaux rabatteurs. Ces derniers les acheminent par camion ou Land Rover jusqu'à la ville de



Tan-Tan en empruntant les pistes. Ils passent alors successivement par Ait Rekha, Bou Izakarn, Asserir, la côte blanche puis Tan Tan.

e) Un phénomène qui touche l'ensemble du territoire avec une pression particulière sur l'oriental

Comme ont pu le constater les membres de la commission, les difficultés rencontrées nécessitent forcément une connaissance du milieu, des stratégies, de l'espace, etc... Aussi, ce long périple ne peut se concrétiser sans l'aide de passeurs ou du moins la connivence de personnes qui maîtrisent le milieu. Ceci d'autant plus qu'il y a quelque 7.000 hommes qui sont mobilisés de manière permanente pour assurer la surveillance des points de passage des clandestins. A ce chiffre s'ajoutent quelque 4.000 éléments des Forces Armées Royales, de la Gendarmerie et des forces auxiliaires qui ont été mobilisés suite aux tentatives d'assaut menées par les immigrés clandestins contre Sebta et Melilla.

Rien que dans la Province de Nador, il y a eu de nombreuses arrestations de passeurs mafieux. Les têtes de ponts du réseau peuvent se trouver, selon les responsables locaux, au Nigeria avec des complicités et des ramifications algériennes ou marocaines. Il y a aussi le réseau de rabatteurs. Pour preuve, les 36 arrestations de passeurs, la saisie de 175 embarcations et l'installation de 72 postes d'observation. Cela a nécessité la mobilisation plus de huit mille huit cents personnes sur une forêt qui dépasse les mille quatre cents hectares, très touffue et très accidentée.

A la lecture de l'état des infractions au séjour traitées dans le Royaume, on se rend compte que le phénomène touche, presque sans exception l'ensemble du territoire national.

Ainsi et à titre indicatif, il y a eu, en 2004, 15.228 affaires, qui concernaient 6.508 infractions. Ces affaires impliquaient, à la fois des ressortissants marocains et des étrangers. On dénombre respectivement, 733 hommes et 60 femmes marocains qui furent condamnés et 687 étrangers. Les régions où il y a eu le plus d'affaires présentées aux tribunaux sont dans l'ordre : Tétouan 4.318, Tanger 3.332, Casablanca 2.280, Oujda 1.214, Nador 830, Agadir 684, Al Houciema 608, Taza 522, Meknès 294, Safi 84, Khouribga 49, Beni Mellal 39, Laâyoune 34, El Jadida et Marrakech 32, Ouarzazate 18. Les villes où il y a eu le plus de condamnations d'étrangers par rapports aux marocains restent : Berkane, Guércif, Taza, Fès, Meknès, Missouri, Sefrou, Tiznit, Khemissat, Kenitra, Al Houceima.

Toutefois, la zone de l'oriental demeure la principale porte d'entrée

des candidats à l'immigration clandestine. Il suffit de consulter les données officielles fournies à la commission par les autorités locales pour s'en rendre compte. Il y a eu plus de 3500 arrestations en 2001, mais ce chiffre atteindra 7.164 en 2003, pour dépasser les 12.140 au 30 septembre 2005. C'est dire que l'évolution du phénomène fut rapide.

Si ces chiffres semblent indiquer l'activité des forces de l'ordre, il y a lieu de prendre garde avec le phénomène de la récidive.

Deux raisons semblent expliquer cette pression sur l'oriental. D'une part l'arrivée de nouveaux migrants par l'Algérie. On estime que 95% des subsahariens y passent. D'autre part, les techniques d'expulsion pratiquées jusqu'alors consistaient à refouler les subsahariens à la limite des frontières entre les deux pays, avec injonction de retourner à leur point d'entrée.

Les membres de la commission ne peuvent passer sous silence les vraies difficultés, pour les pouvoirs publics, d'empêcher les infiltrations au niveau de la frontière maroco-algérienne. Ceci requiert de moyens humains et matériels pour faire face à l'immensité et à l'ambiguïté d'une frontière où certaines maisons ont un mur sur le sol marocain et un autre mur sur le sol algérien.

Troisième partie

Le déroulement des événements dramatiques et leurs conséquences

Les images bouleversantes de femmes et d'hommes, équipés d'échelles bricolées de branches d'arbres assemblées à l'aide de chiffons, et qui se jettent en masse, avec l'énergie du désespoir pour tenter de passer, coûte que coûte, de l'autre côté des fortifications, ont suscité une indignation légitime.

Dans l'histoire des migrations, ces assauts resteront un moment rare, singulier et sans précédent. Des groupes qui tentent de forcer une frontière en grimpant un double grillage de barbelés, haut de trois mètres, sous les tirs de grenades lacrymogènes, de balles en caoutchouc et de tirs de sommations, était encore, jusqu'à cet automne, inédits. Quel est leur sens, quelles sont les conditions de leurs développements ? Pourquoi dans ces lieux ? A ce moment ? Ces questions resteront à étudier un jour. Elles n'en ont pas moins tourmenté les membres de la commission dont la mission n'était pas simplement de comprendre le phénomène mais de vérifier qu'elles pouvaient être les atteintes aux droits de l'homme, dans cet épisode. Trois éléments devaient être vérifiés :

- Les conditions du décès de certains subsahariens.
- Les conditions de refoulement.
- La question des réfugiés.

a) Forcer le passage, une pratique qui existait avant octobre 2005

En réalité, les tentatives d'assauts massifs dans la nuit du 5 au 6 octobre à l'aube, sont les dernières d'une longue série de **35 essais entamés depuis janvier 2005**, pour tenter de franchir les clôtures des enclaves de Sebta et de Mélilia. Elles sont restées sans échos. Elles n'ont pas eu d'échos médiatiques hormis celles de fin août qui ont fait l'objet d'une simple dépêche dans la presse.

Rien que pour Melilia, du 1 janvier au 7 juillet 2005 il y a eu quatorze assauts. Le rythme va s'accélérer rapidement courant août et septembre, pour s'emballer entre le 28 septembre et le 10 octobre, avec pas moins de 9 assauts.

Il y aura d'ailleurs, une première victime, nommée AYKABANG JOSEPH ABUNAW, de nationalité camerounaise. Sa dépouille sera trouvée le 29 août 2005, dans le centre de Ratcho Ghourdou, commune de Ferkhana, Province de Nador. Suite à une enquête judiciaire diligentée par le Procureur Général du Roi à Nador, il a été possible d'écouter des témoins, dont le camerounais THEOPHILE NGEMA.

Il s'avère selon les données fournies aux membres de la commission par le Ministère de la Justice, que les deux personnes ont tenté de s'introduire clandestinement à Melilia, le 28 août 2005. Les gardes frontières espagnols auraient alors tiré sur les deux ressortissants camerounais, touchant grièvement le premier. Ils furent tous les deux abandonnés près du grillage. L'autopsie révélera que le décès serait survenu suite à une hémorragie interne : éclatement du foie avec la présence d'hématomes ronds au bas des côtes de la victime. La procédure judiciaire suit son cours et une requête, devait être présentée à la partie espagnole, selon toujours la même source.

b) Les circonstances de la mort de 14 subsahariens en octobre 2005

Le rythme de ces assauts s'accroîtra subitement à la fin du mois d'août et le mode opératoire évoluera progressivement pour atteindre une organisation quasi militaire. Les derniers assauts se produiront avec une violence sans précédent. Après une accalmie, début septembre, ils reprendront de plus belle à la fin du mois.

Pour tenter de faire face aux risques probables de nouveaux assauts, le Maroc et l'Espagne vont avoir recours aux militaires. L'Espagne va même décider de surélever la double clôture de 3 à 6 mètres.

Dans la nuit du 28 septembre, une nouvelle tentative de forcer le passage vers Melilia sera menée par 400 à 500 personnes. Le lendemain, pour renforcer la protection au niveau de Melilla ; le Maroc placera de son côté 4 postes de surveillance composés de 5 militaires chacun. Ce qui ne va pas, pour autant, dissuader les assaillants de réitérer leurs tentatives.

Dans la nuit du 28 au 29 septembre, à Sebta, il y a une première tentative pour forcer le passage, à partir de la forêt de Belyounech. Cette tentative va entraîner, la mort de quatre personnes, deux de chaque côté du grillage. Il sera question aussi de nombreux blessés. Néanmoins, 200 personnes vont réussir à traverser. 132 d'entre elles seront refoulées par les espagnols dont 18 blessés.



Les deux morts du côté marocain, sont deux maliens, nommés MAMADIR POURKOULY et MAMADIR KALA ALIAR SUREAN. L'autopsie déterminera que la mort est causée par des armes à feu. Une enquête judiciaire est ouverte depuis.

La dernière opération de cet automne va avoir lieu dans la nuit du 05 au 06 octobre, à 3h 10 du matin. Le lieu des événements se situera à Mélilia. En pleine nuit, la réaction des soldats des deux côtés, espagnol et marocain, sera ferme.

c) Un nouveau mode opératoire

Les acteurs de terrain ont été surpris par le nouveau mode opératoire, par la fabrication d'échelles, par la division du travail qui consiste à ce que certains tentent d'enjamber le mur tandis que d'autres procèdent à des diversions.

La répétitivité de ces modes opératoires, dans plusieurs et différents endroits successifs, laisse penser, supposer et soupçonner l'existence d'une organisation structurée, avec un état-major sommaire. Cette évolution semble trouver son origine dans l'afflux de nouveaux migrants qui, chez eux, ont côtoyé les techniques de combat, dans des pays en guerre, notamment ceux d'Afrique centrale.

Les militaires marocains ont observé le caractère sophistiqué de l'organisation des assauts : « formée de trois groupes, l'attaque se déroule selon une tactique redoutable ; Le premier groupe, constitué, pour l'essentiel de nouveaux venus, court vers les forces de l'ordre en faisant du bruit avec des bâtons et des bidons afin de faire diversion. Le second groupe, composé d'individus plus anciens, met en place des échelles et puis se met à aider les premiers à occuper les forces de l'ordre. Le troisième groupe, formé des plus anciens, entreprend de grimper, à l'aide des échelles pour sauter le mur ».

Globalement, tous les témoignages concordent, pour illustrer le fait que les différentes tentatives de passages se sont faites par vagues successives et d'une manière quasi planifiée « à croire qu'un général était en charge de l'opération ». Ceci a eu pour incidence de pousser les quelques membres des forces de l'ordre présents, marocains mais aussi espagnols, de part et d'autre de la frontière, à avoir recours à l'usage de la force, avec pour conséquences d'entraîner des dégâts regrettables dont morts d'hommes.

d) Comment en est-on arrivé à ce type de situation ?

Explications et hypothèses

Tout laisse supposer qu'avant l'intensification des assauts, les forces de l'ordre étaient convaincues que leur seule présence constituait une dissuasion suffisante. Elles furent, de toute évidence et dans un premier temps, confondues, débordées et défiées. Elles ont ouvert le feu. Elles toucheront mortellement 6 personnes et 5 autres victimes périront par étouffement dans le piétinement de la foule de 400 à 500 individus.

Les membres de la commission ont tenté d'identifier les raisons et les circonstances qui ont motivé ces événements et leurs déroulements, à ce moment précis. Pourquoi ce mois de septembre/octobre alors que l'attroupement des subsahariens existait depuis fort longtemps.

Différentes explications et suppositions furent successivement avancées que ce soit par les autorités marocaines, les représentants d'ONG, d'organisations internationales ou le délégué de l'UE à Rabat. Il s'ensuit, en vrac, les hypothèses suivantes :

- La combinaison exceptionnelle de la sécheresse et des conflits dans certains pays subsahariens a entraîné l'accroissement du nombre de candidats à l'émigration ces dernières années. Il y a eu donc la constitution d'un « stock » important de candidats. Ce stock a atteint une masse critique dans un relief relativement accidenté et donc difficilement accessible aux forces de sécurité. Ceci ne signifie pas, pour autant l'indifférence des pouvoirs publics puisqu'il y a eu, précédemment, plusieurs opérations pour faire face à ce phénomène.
- Le fait que les durées d'attente étaient de plus en plus longues, jusqu'à cinq ans, aggravées par la rumeur sur l'élévation des grillages
- La crainte de voir se profiler le renforcement de contrôles déjà sévèrement effectués par l'Europe et par le Maroc.
- Le découragement pour tenter la traversée du détroit de Gibraltar ou vers les Canaries au vu de l'ampleur des déploiements policiers. Les candidats à l'émigration se seraient rabattus en masse sur les deux enclaves supposées faiblement défendues, sachant que le simple franchissement d'un grillage valait billet d'entrée dans l'espace Schengen.
- Il a aussi été question de l'argument sur le rôle « pompe aspirante » que pouvait constituer le fait que le gouvernement socialiste espagnol annonçât au printemps une régularisation exceptionnelle de plus de 600.000 clandestins.



- L'explication climatique qui met en avant l'argument de l'approche de l'hiver et du ramadan. Les assaillants savaient qu'ils ne risquaient pas grand chose en s'aventurant au devant d'assauts massifs. Le risque était plus grand de rester dans une forêt et de devoir supporter les rigueurs de l'hiver. D'autant que les subsahariens qui réussissaient à franchir jusqu'alors le mur n'étaient presque jamais expulsés, mais ramenés sur le continent européen.

e) Des conditions de vie inhumaines

Les conditions dans lesquelles vivaient les subsahariens, tout particulièrement près de Nador, étaient inhumaines. Depuis, 2000 il y aurait eu selon divers témoignages convergents, une forte croissance de la plupart des immigrés clandestins " vivant sur la décharge » qu'ils qualifiaient, avec humour, de "leur MacDonal". Les autorités vont procéder à l'élimination de cette décharge ainsi qu'à la suppression de ce qu'on peut considérer comme un vrai village situé dans la forêt de Gourougou. Il est vrai que selon plusieurs témoignages, les subsahariens s'étaient organisés d'une manière très structurée avec une place centrale, lieu de vie, lieu de culte etc.

Parmi les clandestins et les 41 pays africains représentés, certains venaient, comme on l'a déjà noté, de pays en guerre. Ces attroupements qui comprenaient en leur sein, d'anciens policiers, gendarmes et des militaires commençaient à être perçus comme un élément d'insécurité et à constituer une menace pour les biens et les personnes. C'est le changement notable dans cette population qui, autrefois, était caractérisée par son pacifisme.

Des témoignages soulignaient que les clandestins ne correspondaient nécessairement pas à l'image d'Epinal qu'on s'en fait : illettrés, analphabètes... Ils étaient, au contraire, très souvent éduqués avec parmi eux des médecins, ingénieurs, enseignants etc...

Le développement de réseaux, à allure mafieuse, a constitué, avec l'arrivée des profils « militaires », une difficulté supplémentaire pour les autorités. Ce changement va accentuer les questions de sécurité en les rendant prégnantes et saillantes. A priori, le recours à la violence comme caractéristique des tentatives de passages forcés trouve en partie explication dans cette transformation sociologique du groupe de subsahariens.

Quatrième partie

Les conditions de refoulement et de rapatriement des immigrés clandestins

a) La question des refoulements

L'autre versant de la polémique née au lendemain des événements de Sebta et Méllilia reste la question des conditions du refoulement. Aussi la commission s'est-elle penchée sur cet aspect particulier de la question.

L'article 25 de la Loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc stipule que l'expulsion peut être prononcée par l'administration si la présence d'un étranger sur le territoire marocain constitue une menace grave pour l'ordre public. La décision prononçant l'expulsion d'un étranger peut être exécutée d'office par l'administration. Il en est de même de la décision qui n'a pas été contestée devant le président du tribunal administratif... dans le délai prévu par l'article 23 de ladite loi, ou qui n'a pas fait l'objet d'une annulation en première instance ou en appel. (art.28).

Il s'avère que mis à part les cas des 1.460 nigériens, qui ont été rapatriés par quatre vols au départ de Fez, Nador, Oujda et Tanger, entre novembre 2003 et janvier 2004, et un vers la Mauritanie, les opérations d'éloignement, d'expulsion ou de refoulement se faisaient par voie terrestre en direction de l'Algérie. Il s'agit dans la majorité des cas d'opérations de retour librement consenti.

Après arrestation et parfois jugement, ces expulsions sont généralement encadrées par la Gendarmerie Royale. Les candidats à l'émigration clandestine, à partir de l'ensemble du Nord marocain, sont déplacés par autocars en direction de la frontière algérienne. Ils sont laissés dans un no man's land compris entre Oujda et Maghnia. Généralement, une grande partie d'entre eux retournent inéluctablement au Maroc, d'où les nombreux cas d'expulsions multiples. La récurrence contribue à gonfler les chiffres.

Dans ce cadre, les membres de la commission, ont noté que si la logistique technique de ces opérations était bien sommaire, elle n'était pas moins rodée par les autorités. S'il y a quelque chose à déplorer, c'est le sentiment de manque de moyens matériels et financiers qui peuvent être utilement mis à la disposition des forces de l'ordre pour assurer,



dans de bonnes conditions, leurs missions. Ne serait-ce que pour assurer, par exemple, la nourriture des expulsés. Des responsables n'ont pas hésité à aborder cet aspect, chose en apparence secondaire, mais qui demeure importante dans la gestion saine et humaine de ce type d'affaire, sans quoi on tombe dans l'improvisation.

Après les assauts d'octobre, les forces de sécurité marocaines vont multiplier les opérations de contrôle dans le nord du Royaume. Plusieurs centaines de candidats à l'émigration clandestine seront ainsi arrêtés, puis conduits à bord de bus vers la frontière algérienne. Il y a eu mobilisation d'une centaine d'autocars.

A en croire les divers responsables, les conditions de regroupement, de la plupart des subsahariens, se sont déroulées de la meilleure façon possible. Ils donnent à titre d'exemple, des soins qui ont été prodigués, rien qu'au niveau d'Oujda, à plus de 850 personnes durant les événements d'octobre. Cela, suite à des blessures légères ou à des maladies. Ils citent comme autre exemple, les 1.500 repas/jour qui ont été distribués durant cette période.

Pour ce qui est des images de subsahariens menottés montant dans les autobus, les autorités arguent, le plus clairement et le plus légitimement possible, de l'impérieuse nécessité de se prémunir des possibles dérapages durant le voyage. Elles renforcent l'argument par le peu d'effectifs des forces de l'ordre face aux nombreuses personnes arrêtées : Il a souvent été question du décalage entre l'effectif réduit des forces de l'ordre face au nombre des subsahariens. Sans compter la robustesse et le gabarit de certains africains qui sont de nature à exiger la vigilance de la part des forces de l'ordre.

Quant au lieu de chute, perçu et décrié par une certaine presse comme « le désert » dans lequel auraient été abandonnés les subsahariens, il ne s'agit en réalité que d'une zone frontalière de surcroît habitée, en l'occurrence, Aïn Chouater.

Pour les autorités marocaines, la réaction vigoureuse était non seulement une nécessaire exigence de sécurité, mais une question impérieuse de souveraineté. Lorsque dans certains endroits les clandestins sont devenus plus nombreux que les nationaux, alors il était du devoir des autorités de mettre bon ordre.

Par ailleurs, les opérations de reconduite aux frontières sont une pratique habituelle, pour les autorités, dans ces régions. Si dans la foulée des assauts, ces opérations sont apparues vigoureuses, c'est compte tenu de l'ampleur du problème et de la masse des subsahariens concernés. Les acteurs du terrain, comme l'autorité centrale, gardent un goût amer de

ce qu'ils ont qualifié d'« overdose médiatique ». Ils ont rappelé que les reconduites à la frontière entre l'Algérie et le Maroc est une pratique courante et qu'elle concerne annuellement entre 2000 à 3000 personnes en moyenne.

Les représentants des ONG rencontrés à Oujda, ont corroboré cette version et ont confirmé dans ce sens qu'ils : « voient fréquemment un certain nombre d'autocars près du commissariat central de la ville, bloquant la circulation ».

Il y a lieu à l'avenir d'éviter ce type de « ratage » qui donne l'impression de « **déportations** » avec tout ce que le mot peut supposer comme charge négative. L'image, réelle ou fantasmée, du subsaharien livré, sans provisions, au désert fut désastreuse pour la dignité de notre pays.

b) Les rapatriements

Dans la continuité de sa politique basée sur consolidation des fondements de la solidarité et de la coopération avec les pays africains frères, le Maroc s'est employé à donner des solutions appropriées aux problèmes engendrés par les événements, tout en veillant à préserver la dignité humaine de toutes les personnes concernées et ce, quel que soit le coût financier.

Une fois dissipée la confusion, les autorités ont fait le choix de regrouper les clandestins par nationalité, et d'entamer des concertations avec plusieurs gouvernements africains afin d'organiser le retour de leurs ressortissants par voie aérienne.

Ainsi, Dès le 10 octobre 2005, un premier Boeing 737 de la Royal Air Maroc va s'envoler de la ville d'Oujda en direction de Dakar avec 140 ressortissants sénégalais à son bord. En quelques semaines, un peu plus de 3.500 clandestins, en majorité Sénégalais, Gambiens, Maliens et Camerounais, seront reconduits vers leur pays d'origine.

Le Ministère des Affaires Etrangères, a déployé une intense activité auprès des autorités consulaires et diplomatiques des pays concernés, (Sénégal, Mali etc...) dans un objectif d'association, de concertation et de collaboration. Ceci a permis d'identifier les ressortissants des pays concernés et d'inciter leurs nationaux à rentrer chez eux. La réponse directe, ouverte et franche des autorités des pays d'origine a permis de régler bon nombre de cas et de situations. La collaboration diplomatique avec les pays et la garantie d'anonymat pour les refoulés ont facilité la résolution de nombreux cas.



Ce partenariat du Maroc avec les pays d'origine a permis l'établissement des documents collectifs. Cet acte a rendu de fait légales les procédures de reconduite dans les pays d'origine. La visibilité diplomatique va être assurée jusqu'à la phase d'embarquement par la présence de diplomates de haut rang et, parfois, des Ministres des Affaires Etrangères de divers pays frères et amis.

Une opération coûteuse, mais irréprochable

Il est important de signaler qu'aucun rapatriement forcé ou arbitraire n'a eu lieu durant cette phase de retour volontaire. Tout a été fait dans les règles les plus absolues de dignité et de respect des individus, ainsi que des divers engagements internationaux pris par le Royaume. Qui plus est, à ce jour aucune réclamation n'a été émise par quiconque sur le sujet. Chose confirmée par le ministère de la justice. Il semblerait qu'une grande partie des subsahariens étaient décidés, voire contents de rentrer définitivement chez eux.

La conséquence en sera que le Maroc supportera, en fin de compte, seul le coût financier de ces rapatriements.

Le coût supporté par le Maroc pour faire face à ce problème, ajouté aux opérations de rapatriement, s'élève à quelque 120 millions d'euros, soit le triple de l'enveloppe de 40 millions d'euros promise par l'Union européenne pour appuyer les efforts de Rabat en matière de lutte contre l'immigration clandestine.

Aucun des pays membres de l'Union Européenne, n'a matériellement contribué à cette opération, en dehors de l'organisation Mondiale pour la Migration (OIM) qui a organisé un vol. L'OIM, à son tour, a sollicité une aide des bailleurs de fonds internationaux pour affréter un vol à partir d'Oujda, sans parvenir à l'obtenir.

La commission relève le témoignage du représentant de l'Organisation Internationale de Migration, qui lors de sa présence, à Oujda, a remarqué celle du croissant rouge et de Médecins Sans Frontières. De même l'espace réservé aux candidats à l'immigration était ouvert aux journalistes qui circulaient librement d'un groupe à l'autre.

Il a aussi insisté sur le fait qu'il y a eu des maliens qui se sont présentés volontairement pour demander aux autorités marocaines de les aider à retourner dans leur pays d'origine. Il a confirmé par son témoignage le soulagement qu'on eu les subsahariens de pouvoir rentrer chez eux.

L'organisation d'un vol exceptionnel pour rapatrier des maliens sur Bamako par l'OIM

Suite aux événements, l'OIM a été sollicitée pour répondre à une demande de rapatriement dans leur pays, de la part d'immigré subsahariens. Préalablement, l'OIM a pris le soin d'avoir l'accord, à la fois, du Maroc et celui des pays d'origine. C'est dans ce cadre qu'un vol a été organisé pour rapatrier des maliens sur Bamako.

Selon la charte de l'Organisation Mondiale de la Migration, le rapatriement ne peut se faire que si les trois parties sont d'accord: le pays de départ, le pays d'arrivée mais aussi le candidat à l'immigration. Ces conditions furent, selon toute vraisemblance, remplies dans le cas des maliens.

Cette opération est exceptionnelle. D'habitude l'OIM ne procède pas à ce genre d'action. Son rôle est plutôt de suivre les candidats rapatriés sur un projet à long terme pour leur réinsertion dans le pays d'origine. Cela, dans le cadre d'un projet économique ou de formation dénommé « programme de départ volontaire assisté ».

L'OIM a été obligée d'assurer ce vol sur ses fonds propres. Celui-ci a eu lieu le 13 octobre. Il devait rapatrier 220 personnes. L'assistance, comme à l'accoutumée, s'est faite auprès de ce groupe avant, pendant et à l'arrivée à Bamako. Lors de cette opération de rapatriement il y avait deux représentants de l'OIM et un médecin qui assuraient l'escorte jusqu'à Bamako. Ils ont souligné que sur l'ensemble des maliens qu'ils ont rencontrés, les deux qui sont demandeurs d'asile ne sont pas des réfugiés.

Cinquième partie

La question des réfugiés

Lors des événements d'octobre les médias ont fait état, de « refoulements abusifs » qui auraient touché des personnes en possession du titre de demande d'asile. Ceci peut constituer une atteinte aux engagements internationaux de notre pays. Aussi, les membres de la commission ont tenu à élucider ce cas, en restituant le déroulement de ces faits.

Dès le début des opérations de refoulement, le HCR avait demandé un accès aux migrants demandeurs d'asile. Ils ne sont pas en principe passibles de refoulement. Ceci est conforme à la règle qui veut que tout demandeur d'asile se doit de se présenter auprès de la représentation du HCR dans le pays d'accueil, à Rabat pour ce qui est du Maroc.

Le HCR, effectue une enquête préliminaire avec le candidat. En fonction de l'évaluation de sa situation, il y a délivrance ou non d'un récépissé au candidat pour lui permettre de séjourner trois mois au Maroc. Après quoi, le siège du HCR à Genève est saisi de ladite requête. A son tour, celui-ci entreprend la collecte de renseignements sur le cas concerné.

De même, le Ministère des Affaires Etrangères marocain contacté par le HCR, et sur la base de la demande d'asile, diligente pour sa part une enquête auprès des autorités consulaires du pays du ressortissant demandeur. Parallèlement, une enquête sur sa situation au Maroc, est diligentée par le Ministère de l'Intérieur. Si la situation de persécution du candidat est avérée, il obtiendra un titre de réfugié et sera accepté au Maroc. Dans le cas d'un refus par les autorités marocaines, un pays d'accueil est censé être trouvé par le HCR.

De ce fait, toute personne légalement titulaire d'un récépissé, ne peut donc être expulsée, tant que son dossier est à l'étude.

Cependant, le HCR aurait appris, que parmi les candidats à l'émigration clandestine susceptibles d'être refoulés, il y aurait un nombre de 86 personnes, candidats demandeurs d'asile (chiffre corrigé à 85).

Dysfonctionnements et embarras du HCR à Rabat

Il semble que les investigations des autorités marocaines ont révélé que le HCR a délivré des certificats pour l'ensemble des postulants. Et ce, sans faire respecter scrupuleusement la procédure ni faire référence aux procédures préalables en conformité avec la convention de Genève de 1951. Ainsi le HCR, selon ses propres responsables à Rabat, n'a pas demandé de renseignements au siège de Genève. De fait, des dysfonctionnements ont été identifiés parmi lesquels on peut noter des cas :

- Des personnes porteuses de récépissés périmés datant parfois de trois ans ;
- L'absence de communication de la liste des postulants aux autorités marocaines, chose à laquelle le HCR est tenu selon les réglementations ;
- L'existence de certificats falsifiés, voire d'un commerce de certificats dans ce microcosme des demandeurs d'asile. Sans compter des cas de double enregistrement, à la fois au Maroc et en Espagne, selon les déclarations du HCR à Madrid ;
- L'absence signalée de photographie des sujets pouvant rendre l'identification moins aisée, et prêtant à des confusions sur les identités, l'absence d'adresse etc...

Le représentant du HCR a confirmé lui-même qu'il fallait accroître, à l'avenir, la vigilance par rapport à ce type de dysfonctionnement qui ont pour effet de favoriser la pompe aspirante. Il a plaidé pour la rigueur nécessaire afin de cibler les vrais réfugiés avant d'accorder le certificat de demande d'asile. Il n'a pas hésité à reconnaître que des certificats de demandeurs d'asile ont été remis à des « exilés économiques ». Comme il a reconnu que des erreurs ont été commises, ce qui nécessite plus de vigilance à l'avenir.

Nécessité d'un mécanisme de suivi commun

Au terme d'investigations conjointes entre le HCR et les autorités marocaines, quarante trois cas vont être identifiés. D'un autre côté, à Guelmim, des candidats à l'exil ont refusé de rencontrer des représentants du HCR, solidaires en cela avec leurs concitoyens. Ils cherchaient, par ce moyen, à faire pression sur les autorités Marocaines. Ce problème, par exemple, a été résolu en commun accord avec le HCR : Toute personne qui ne s'est pas présentée ou a refusé de se présenter à ces derniers devenait, par conséquent, passible d'expulsion.

Dans la foulée des événements, un mécanisme de suivi commun, Ministère des Affaires Etrangères/HCR, pour clarifier la situation a été mis en place afin de mieux maîtriser les choses mais aussi pour permettre une délivrance plus rapide des certificats.

Le HCR va réussir à identifier vingt-huit cas à Guelmim tout en soulignant la diligence et la bonne collaboration des autorités marocaines. Celles-ci avaient par exemple, mis à la disposition du HCR un bâtiment administratif loin du lieu où étaient regroupés les clandestins.



Suite à des entretiens avec les candidats, quatorze personnes ont été jugées susceptibles d'être demandeurs d'asile. Finalement, il n'y a eu, en réalité, que deux personnes porteuses de vrais récépissés. Toutes les autres ont, par contre, cherché à usurper le statut de réfugié et ont reconnu que leurs attestations étaient falsifiées.

Le représentant du HCR a insisté sur le fait que malgré les falsifications, le HCR demande à avoir accès à toutes les personnes qui disposent d'un certificat de demande d'asile. Quitte à déterminer par la suite la fausseté du certificat. Et là aussi, il a fait constat de la collaboration pleine des autorités marocaines.

Il a souligné que le certificat du demandeur d'asile était valable trois mois, mais renouvelable ensuite par trois mois. Théoriquement, le demandeur d'asile ne doit pas s'éloigner du HCR et doit rester dans les environs du siège ou de la représentation du HCR.

Dans le même temps, il a évoqué le cas des refoulés d'Espagne vers le Maroc. Il semblerait qu'il y avait trois expulsés qui disposaient d'une demande d'asile en bonne et due forme. Il fallait, bien entendu, déterminer les circonstances et voir si, sur le plan légal ces expulsions auraient dû se faire ou non, par l'Espagne.

Ces personnes, en principe, n'auraient pas dû être expulsées d'Espagne. Il s'agissait de trois ivoiriens expulsés à partir de Mèlilia. Le Haut Commissariat aux Réfugiés s'est engagé à négocier leur réadmission en Espagne.

Sixième partie

Des réserves et des préoccupations

Avant d'aborder les conclusions et les recommandations, il apparaît nécessaire de ne pas passer sous silence trois dimensions qui semblent importantes : la pauvreté voire l'inexistence, en particulier dans la société civile, des outils et des moyens pour développer un volet humanitaire, la menace du racisme ainsi que les conséquences de ce type d'incident sur l'image de notre pays.

a) Un volet humanitaire quasi inexistant

Les membres de la commission, notent avec beaucoup d'étonnement l'inexistence de véritable accompagnement et de gestion de la question de la clandestinité en dehors du volet sécuritaire avec contrôle, arrestation et reconductions à la frontière. La société civile et le milieu associatif sont très peu actifs dans ce domaine. A l'exception de quelques rares associations marocaines, qui se sont consacrées exclusivement à cette population, comme c'est le cas notamment de l'Association des Amis et des Familles des Victimes de l'Immigration Clandestine (Afvic), le milieu associatif marocain, a très peu d'expérience et d'expertise en matière de gestion de la dimension clandestine des migrations, aussi bien celles des nationaux que celles des extranationaux.

Ce sont jusqu'à présent des associations humanitaires internationales qui interviennent, seules ou en collaboration avec les rares structures marocaines préoccupées par la question.

Ainsi, on peut trouver sur le terrain par exemple : la Cimade, COOPI, CARITAS Maroc, etc. Ces organisations tentent de porter secours et assistance aux migrants illégaux qui transitent par le Maroc.

Tout en s'impliquant timidement, les ONG marocaines semblent découvrir le combat pour les droits des migrants. Elles ont, ces deux dernières années, fini par créer des commissions au sein de leur organisation, qui suivent les problèmes de l'immigration clandestine, la protection des hommes et des femmes émigrés. C'est ainsi que, en mai 2003, l'Association Marocaine des Droits de l'Homme, initia un collectif d'associations pour dénoncer le risque d'amalgame entre migration et terrorisme, dans la nouvelle loi 02-03 déjà mentionnée. En revanche, la communauté marocaine à l'étranger reste très attentive à ce dossier, à travers ses multiples associations

Il y a, cependant, des associations marocaines qui interviennent, prioritairement auprès de segments précis de ces populations, tels que les femmes et/ou les enfants : l'Association Démocratique des Femmes, le Centre d'Écoute des Femmes en Détresse, etc. Mais aussi les associations de défense des enfants et des mères célibataires, comme Bayti etc

De manière ponctuelle, des organismes tels que le Croissant Rouge interviennent dans certains cas d'urgence. Il n'empêche que les témoignages de populations locales font état d'une solidarité sporadique, faite de dons en nourriture, vêtements ou médicaments. Mais là encore, les moyens s'avèrent souvent en deçà des besoins.

b) Un risque latent de xénophobie

Il y a lieu de noter que l'attitude des marocains vis-à-vis des subsahariens semble avoir profondément évolué ces dernières années. On serait ainsi passé du regard condescendant et gentiment distancié d'hier, à une forme plus récente et sournoise d'intolérance. La perception à l'égard de l'africain semble avoir incontestablement changé. Il est désormais perçu sous l'angle de la menace sur la sécurité des biens et des personnes, ainsi qu'au niveau socio-économique. C'est du moins le sentiment qui se dégage dans les régions à très fortes concentrations de clandestins subsahariens. Ce phénomène de racisme diffus, encore marginal doit être pris au sérieux et ne doit pas être négligé. Il faudra se prémunir contre tout dérapage possible et regrettable.

C'est le cas de certaines déclarations, pour le moins déshonorantes, comme celle du média régional qui fera usage de métaphores honteuses. Dans un dossier consacré aux immigrés clandestins subsahariens, l'auteur n'a pas hésité à légendiser une photo par la phrase : « les criquets noirs envahissent le Maroc ». Heureusement que de vives réactions de la part des associations, de la société civile, des journalistes et des intellectuels marocains ont fortement marqué la réprobation de ce dérapage. Par ailleurs, il y a lieu de noter, avec satisfaction, l'existence d'une procédure de poursuites contre le journal

c) Les conséquences de ces événements sur le Maroc

Au lendemain de l'indépendance, le Maroc renforcera sa politique africaine, qui se concrétisera par le soutien à la coopération scientifique et à la formation de cadres et de techniciens dans les grandes écoles et

les universités marocaines, et ceci dès le début des années soixante. Une série d'accords bilatéraux formaliseront dans les années soixante dix, le dialogue, la coopération et la solidarité sud-sud, avec de nombreux pays subsahariens francophones. Bien qu'il quitta en 1984 l'OUA, le Maroc a maintenu des relations privilégiées avec de nombreux pays du continent.

Il y a eu la création en 1986, de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) et de nombreux traités furent signés, instituant des agences de coopérations : l'Agence Guinéo-Marocaine de Coopération (AGUIMCO), l'Agence Maroco-Malienne de Coopération (AMAMCO), le Centre Marocain de Promotion des Exportations (CMPE), etc... De nombreuses bourses sont annuellement accordées aux étudiants maliens, sénégalais, ivoiriens, guinéens, etc. D'autres viennent sur leurs propres deniers et fréquentent les institutions publiques et privées. Actuellement, les étudiants africains sont de plus en plus présents dans les universités et les écoles publiques et privées marocaines. Le Maroc compte beaucoup, sur cette élite de demain, pour renforcer le rapprochement entre leurs pays d'origine et le Maroc. Ceci d'autant plus, que depuis le milieu des années quatre-vingt dix, les entreprises marocaines accompagnent ce mouvement de consolidation des relations sud-sud par un effort d'investissement et d'échanges économiques.

De même, la politique africaine du Maroc vise une coopération citoyenne et une aide humanitaire conséquente, comme ce fut le cas dernièrement pour atténuer les effets de la sécheresse au Niger et le déplacement de S.M Le Roi Mohammed VI dans cette région. C'est un symbole fort, qui s'additionne à l'initiative pionnière, de l'annulation par le Maroc de la dette des pays africains les moins avancés. Manière, de concrétiser le souhait de lutter contre la pauvreté, le sous-développement et de renforcer les relations régionales avec l'Afrique occidentale.

C'est dans ce cadre que le Maroc reçoit environ 7.000 étudiants africains boursiers et qu'il a prêté main-forte à certains pays africains dans la lutte contre le péril acridien et contre la sécheresse. Il fait preuve de sa volonté de coopération solidaire avec les pays subsahariens entretenant ainsi les liens historiques, culturels et religieux de longue date. Le Maroc et les marocains, tiennent beaucoup à l'image positive dont ils jouissent, dans de nombreux pays subsahariens.

Les événements de septembre et d'octobre dernier auront eu des répercussions négatives considérables sur l'image de notre pays en Afrique. Ils provoqueront consternation, effarement et plainte des uns. Tristesse, indignation et condamnation des autres.



Tout le monde s'accorde pour reconnaître que l'effet de surprise ajouté à une couverture exceptionnelle et de surenchère médiatique, pas toujours proportionnelle et objective, étaient de nature à abîmer durablement l'image du pays. Il faut à l'avenir mesurer les effets d'une mauvaise communication en la matière et tenter de l'éviter en amont.

C'est pour cela qu'il faut saluer l'initiative qui consistait à convier divers représentants de la presse des pays africains, à venir visiter les frontières, voir les lieux de regroupement et de passage, à rencontrer les responsables administratifs et même des candidats « refoulables » pour s'enquérir de leurs témoignages. Cette démarche s'était inscrite dans une politique volontaire de transparence et s'est avérée féconde.

Septième partie

Conclusions

- De nombreux pays européens ont connu une recrudescence notoire des réseaux d'immigration clandestine, encouragés par l'absence de législations appropriées destinées à les combattre ou à en limiter le développement sous forme de « marchés commerciaux ». Et ce n'est pas le moindre paradoxe de constater que les entraves imposées à l'entrée dans ces pays, n'ont pas leur pendant en matière de législations et d'institutions spécialisées dans la lutte contre lesdits réseaux et la criminalisation de leurs pratiques. Il convient de rappeler que le Maroc a, en maintes occasions attiré l'attention sur cette question et présenté des propositions concrètes à ce sujet.
- Dans le Nord du Maroc, il y avait une longue tradition d'accueil des subsahariens. Cette tradition a été rompue par les épisodes des assauts qui ont surpris autant par leur fulgurance que par leur dimension organisationnelle.
- Le Maroc n'a jamais constitué une destination pour les subsahariens. C'était tout au plus une escale qui a fini par devenir un sas, une salle d'attente géante. Lors de sa gestion du problème de l'immigration illégale, le Maroc a toujours eu pour souci d'éviter de jouer le rôle du gendarme par rapport à l'Europe. Il s'est employé à lutter contre toutes les formes de cette immigration pour garantir la protection de sa sécurité intérieure, et contribuer à préserver la sécurité au plan régional et international.
- De ce point de vue le Maroc est devenu, au fil du temps, un centre de rétention naturel et à peu de frais.
- Les assauts, technique relevant d'une stratégie belliqueuse, n'étaient nullement spontanés. Ils n'étaient ni anarchiques ni désordonnés. Ils étaient le produit d'une organisation de type militaire avec un état major sommaire.
- La fulgurance des assauts a eu pour conséquence une réaction marocaine empreinte, du fait de la surprise, d'une forme de panique et d'inexpérience.
- Face aux assauts, les forces de l'ordre, en très petit nombre, ont paniqué et reconnaissent, pour certains d'eux, que des tirs ont bien eu lieu.

- Les premiers jours, la gestion du phénomène était non pas défailante mais correspondait au peu de moyens dont disposaient les autorités pour faire face à la masse considérable des assaillants.
- La réaction des autorités pouvait donner le sentiment d'une chasse à l'homme. Le contrôle des subsahariens ne concernait plus simplement les environs des lieux de transit mais donnait le sentiment de concerner tout le Nord du Maroc avec des images malheureuses de déportations.
- La réaction des autorités marocaines et ses conséquences relèvent plus d'une volonté de canaliser et de faire face aux débordements que de la volonté délibérée de porter atteinte à la dignité et surtout à la vie des subsahariens. Dans la gestion malheureuse de ces événements, le Maroc s'est avéré aussi comme une victime.
- Les images qui ont fait le tour du monde sont d'abord les images des caméras infrarouges qui jalonnent les murs. Ce sont, elles, avant les morts, qui ont provoqué « le tsunami médiatique » que subira le Maroc.
- Les médias, espagnols d'abord, internationaux ensuite ont fonctionné comme une loupe. Ils ont tous puisé les informations dans les rapports des ONG espagnoles. L'organisation au même moment du sommet de Séville entre les premiers ministres espagnol et marocain s'est avérée comme un facteur grossissant et un puissant adjuvant pour rendre cette actualité saillante.
- Les assauts apparaissent eux même comme la conséquence de la perspective, inquiétante pour les subsahariens, d'un renforcement du contrôle et d'une plus grande efficacité des services marocains, notamment la nouvelle direction de la migration.
- La politique du Maroc, fondée sur la solidarité et la coopération avec les pays africains frères, s'est reflétée dans la recherche de solutions appropriées aux problèmes engendrés par les événements, par le souci de préserver la dignité humaine des personnes concernées. Passés les premiers jours, le Maroc a procédé, en accord avec les pays d'origine, au rapatriement des clandestins dans des conditions qui l'honorent certes mais avec un coût exorbitant.

Huitième partie

Recommandations

1. Vu l'importance, pour le Maroc, des questions de migrations, notre pays doit dorénavant s'inscrire dans tous les agendas internationaux sur ces questions afin d'être en mesure de défendre ses intérêts.

2. Le Maroc, signataire de la Convention Internationale pour la Protection des Travailleurs Migrants membres de leurs familles et de la Convention de Genève sur les Réfugiés se doit de multiplier des efforts pour honorer ses engagements. Il est en droit de se donner les moyens de faire respecter sa souveraineté et de garantir, en la contrôlant, la libre circulation sur son territoire, dans le respect des règles internationales en la matière. Le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) recommande la création d'une police de l'air et des frontières, formée pour gérer ces phénomènes.

3. Le CCDH est appelé à développer la collaboration avec le gouvernement, notamment les ministères de la Justice et des Affaires étrangères et de la coopération, et ce, pour :

- Réviser et mettre à jour les lois relatives au droit d'asile tout en veillant à leur harmonisation avec les normes internationales des droits de l'homme en la matière ;
- Débattre la manière de gérer les dispositions des conventions en matière d'asile ;
- Examiner et évaluer le rôle de la représentation du Haut Commissariat des Nations Unies chargé des réfugiés au Maroc.

4. Le CCDH fait le constat que plusieurs départements, fondations et institutions oeuvrent dans le domaine des migrations. Ce paysage présente le risque des spécialisations qui s'ignorent et se cantonnent chacune dans son espace et son domaine. Le Conseil plaide donc pour une harmonisation entre tous les acteurs qui interviennent dans le domaine des migrations aussi bien pour les flux de nos propres ressortissants que pour ceux qui viennent de l'extérieur. IL y voit l'avantage de la synergie, de l'économie de moyens et surtout le développement d'une expertise dotée d'une vision globale.

5. Le Maroc compte de nombreux chercheurs, compétents et reconnus, qui travaillent sur les questions des migrations. Le CCDH déplore le manque de leurs moyens. Ils sont, le plus souvent, tributaires, pour leurs travaux, de financements qui viennent des organisations internationales ou de département d'études européens. Il constate, par ailleurs, la trop grande dispersion des efforts de ces chercheurs. Il recommande, là

aussi, une recherche de synergie. L'observatoire prévu pourrait servir d'outil performant pour fédérer toutes ces potentialités qui travaillent sur le sujet.

6. Si en France, autour de Sangatte, ou en Espagne, les clandestins sont en partie accompagnés par les associations, en particulier religieuses et caritatives, le CCDH a été frappé, à quelques rares exceptions, par le manque cruel d'exemple similaire. Le monde associatif, la société civile marocaine y compris celles qui oeuvrent dans le domaine des droits de l'homme ont très peu d'expertise en matière de migration. La carence de ces intermédiaires laisse, en cas de crise, les pouvoirs publics dans un face à face qui ne peut aboutir qu'à l'usage de la force. Aussi le CCDH recommande au gouvernement marocain de favoriser la délégation à la société civile du traitement humanitaire de certaines situations.

Le CCDH se doit lui-même d'accorder un intérêt tout particulier à la promotion du rôle des associations de la société civile qui s'activent dans le domaine de l'immigration et du droit d'asile et ce, en participant au renforcement de leurs capacités, et en encourageant la création de nouvelles associations.

7. Vu certaines réactions, le CCDH recommande aux pouvoirs publics de favoriser des actions et des campagnes de lutte contre toutes les formes de discrimination raciale.

8. Le CCDH est appelé à revoir les missions qui sont attribuées à sa Commission Spéciale chargée de la Défense des droits des Marocains Résidents à l'Étranger dans le cadre d'une plus ample compréhension des prérogatives accordées au conseil, et ce, en s'intéressant scrupuleusement aux différents aspects de l'immigration, d'une façon générale, et en soutenant la dimension relative à l'immigration clandestine et le droit d'asile d'une façon particulière. Il lui est aussi recommandé de procéder à l'élaboration d'études dans le domaine en faisant appel à des experts en la matière.

Conseil Consultatif des Droits de l'Homme

Place Ach-Chouhada, B.P. 1341 - 10 000, Rabat - Maroc

Tél. : 212 (0) 37 72 22 18/72 22 07

Fax: 212 (0) 37 72 68 56

Site web : www.ccdh.org.ma

E-mail : ccdh@menara.ma / ccdh@ccdh.org.ma